



Chuelles

La lettre d'information trimestrielle

N° 26 - Février 2021



Jeter son masque de protection par terre et n'importe où, est une incivilité

Une nouvelle source de pollution a fait son apparition, **celle des masques de protection usagés**. On les retrouve jetés au hasard sur les trottoirs, les caniveaux, les poubelles, et même dans les champs, les bois...

Ces incivilités représentent un vrai danger de contamination et polluent l'environnement.

Parce que ces déchets sont à haut risque infectieux, y compris les mouchoirs, gants, lingettes : ils doivent être jetés dans un sac et mis dans la poubelle pour la collecte des ordures ménagères « **non recyclables** » (**poubelle marron**).

Outre le risque infectieux ces déchets mettent 450 ans à se biodégrader et perturbent les systèmes d'assainissement des eaux usées, ce qui est une entrave au bon fonctionnement des stations d'épuration (*Ministère de la Transition écologique et solidaire*).

Pour respecter sa santé et celle des autres, l'environnement, les agents municipaux chargés du nettoyage de la voirie, **nous devons tous montrer l'exemple.**

**Il est incontournable de respecter les règles sanitaires en vigueur
C'est une nécessité absolue**

Rentrée scolaire 2021-2022

Les inscriptions pour la rentrée scolaire des enfants nés en 2018 seront reçues à la Mairie de Chuelles du **15 février au 15 mars 2021**. **Documents à apporter** : livret de famille et justificatif de domicile.

Vous avez 16 ans cette année ?

Dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire, vous devez venir vous faire recenser en mairie. Cette démarche est obligatoire, facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette préparation donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour se présenter aux concours et examens (permis de conduire, baccalauréat...).

Evitons les micros-coupures électriques et les coupures d'Internet

En entretenant régulièrement vos haies ou vos arbres en bordures de propriété, vous éviterez ainsi les coupures intempestives d'électricité et désormais d'Internet puisque la fibre est passée en aérien sur une grande partie du territoire.

Ecole municipale de Musique de Courtenay

La commune de Chuelles prend à sa charge la différence de tarif entre les élèves Curtiniens et les élèves extérieurs (uniquement pour les élèves de – de 18 ans). Pour l'année 2020-2021, la demande de remboursement doit être faite **avant le 30 juin 2021**, auprès de la mairie, sur présentation de la facture acquittée et d'un RIB.

Nouvelle colonne de tri textile

Le leader français « le RELAIS » est désormais en charge de la colonne de tri textile située sur la petite route de Courtenay, à côté des colonnes de tri. Elle sera vidée une fois par semaine.

Seules les ordures ménagères sont collectées à domicile

Les ordures ménagères sont les déchets qui ne sont ni acceptés aux colonnes de tri, ni en déchèteries. Elles sont à déposer dans le bac de collecte distribué par le service du pôle technique de la 3CBO.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, seul le contenu du bac fourni est collecté. Mis gratuitement à disposition, il est placé sous la responsabilité de l'usager. Cela implique de veiller à son entretien.

Les agents peuvent ne pas ramasser vos déchets si les consignes ci-dessous ne sont pas respectées. Nous vous rappelons que les « dépôts sauvages », à savoir tout dépôt placé en dehors des lieux et horaires de collecte, sont sanctionnés par la loi.

Dernière minute : le COMICE AGRICOLE 2021 de Château-Renard est annulé.

L'accès aux 3 déchèteries est réservé aux habitants et aux professionnels des communes du territoire de la 3CBO

Horaires d'ouverture des 3 déchèteries :

Du lundi au samedi (sauf jours fériés) : 9h00 à 11h50 et de 13h30 à 17h20.

Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés. Sauf le lundi de Pentecôte (journée de solidarité).

Afin de protéger les agents et les usagers, l'accès sera limité à deux véhicules à la fois. Le port du masque est vivement recommandé. Les usagers devront être munis de leur carte d'accès.

Conditions d'accès :

Depuis le 1er janvier 2018, une carte d'accès est nécessaire pour entrer dans les déchèteries.

Les demandes de création de carte se font uniquement par courrier à l'adresse suivante : Pôle technique 505 chemin des Comtois 45220 Chuelles. Tél : 02 38 95 27 65. Adresse mail : secretariat.st@3cbo.fr

Particuliers : 20 passages gratuits de 1m3, par an et par foyer. Les demandes de passages supplémentaires se feront uniquement par courrier.

Professionnels : 1m3 par passage, accès payant, voir tarifs avec le Pôle technique de la 3CBO

Les entreprises détentrices d'un carnet de bons peuvent les utiliser jusqu'à épuisement du carnet.

Accès autorisé aux PTAC (poids total autorisé en charge) inférieur à 3,5 t.

Informations complémentaires sur le site www.3cbo.fr

CALENDRIER DES COLLECTES 2021

Collecte des ordures ménagères

Collecte du tri sélectif

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 V Férié	1 L S 5	1 L S 9	1 J	1 S Férié	1 M S 22
2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M
3 D	3 M	3 M	3 S	3 L S 18	3 J
4 L S 1	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V
5 M	5 V	5 V	5 L S 14	5 M	5 S
6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D
7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L S 23
8 V	8 L S 6	8 L S 10	8 J	8 S Férié	8 M
9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M
10 D	10 M	10 M	10 S	10 L S 19	10 J
11 L S 2	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V
12 M	12 V	12 V	12 L S 15	12 M	12 S
13 M	13 S	13 S	13 M	13 J Férié	13 D
14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L S 24
15 V	15 L S 7	15 L S 11	15 J	15 S	15 M
16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M
17 D	17 M	17 M	17 S	17 L S 20	17 J
18 L S 3	18 J	18 J	18 D	18 M	18 V
19 M	19 V	19 V	19 L S 16	19 M	19 S
20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D
21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L S 25
22 V	22 L S 8	22 L S 12	22 J	22 S	22 M
23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M
24 D	24 M	24 M	24 S	24 L Férié S 21	24 J
25 L S 4	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V
26 M	26 V	26 V	26 L S 17	26 M	26 S
27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D
28 J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L S 26
29 V		29 L S 13	29 J	29 S	29 M
30 S		30 M	30 V	30 D	30 M
31 D		31 M		31 L	

Adresses des déchèteries :

- Château Renard :

Avenue Charles Roux
45220 Château Renard
Tél : 06 79 20 89 83

- Courtenay :

Zone industrielle de la
Plaine du Luteau
45220 Courtenay
Tél : 06 75 22 23 16

- La Selle-sur-le-Bied :

Lieu-dit « Les Glands »
45210 La Selle-sur-le-Bied
Tél : 06 75 22 22 46

